



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

Expérimentation "Tourisme Innovant en Nouvelle-Aquitaine" (AAE TINA)

Publics concernés

Association , Collectivité territoriale , Entreprise , Établissement public , Laboratoire de recherche , Université, Enseignement supérieur, Recherche

Domaines secondaires

Tourisme , Innovation , Biodiversité

Cet Appel à Projets d'Expérimentation « démonstrateur de progrès » a pour ambition de répondre aux enjeux liés aux changements climatiques en soutenant l'innovation partenariale et en renforçant l'attractivité des destinations touristiques de Nouvelle-Aquitaine. Les expérimentations proposées devront répondre à l'une des 3 thématiques suivantes et faire référence à la stratégie touristique régionale, à l'ambition Néo Terra et aux besoins exprimés par la filière : les transitions environnementales, les transitions sociales et la mobilité décarbonée.

Échéances

S'agissant d'un appel à Projets d'Expérimentation sans date limite de candidature, les porteurs de projets pourront candidater tout au long de l'année, néanmoins une candidature faite après le 30 août ne pourra pas administrativement être instruite sur l'exercice budgétaire en cours.

Chaque année, la Région Nouvelle-Aquitaine se réserve la possibilité de proposer de nouvelles thématiques ou de suspendre le dispositif en adéquation avec ses priorités politiques et ses capacités budgétaires.

Objectifs

Accélérer l'**adaptation**, la **compétitivité résiliente** des entreprises et l'**attractivité durable** des territoires ;

Stimuler l'**innovation** dans l'industrie et les territoires touristiques par des **expérimentations**, concrètes et transposables, entre professionnels, destinations touristiques et entreprises novatrices de Nouvelle-Aquitaine (capitalisation des compétences, des savoir-faire et des usages inter-filières) ;

Faciliter l'émergence d'une **économie touristique régénérative** ;

Valoriser les expérimentations conduites, partager et diffuser les bonnes pratiques inter-filières.

Bénéficiaires

L'Appel à Projets d'Expérimentation TINA s'adresse aux professionnels de la filière Tourisme, aux territoires touristiques et aux entreprises innovantes.

Sont donc éligibles : les entreprises (hors SCI), les consortiums d'acteurs du tourisme, les associations, les collectivités et établissements publics.

Il est à noter que les porteurs de projet doivent avoir leur siège social en Nouvelle-Aquitaine.

Montant

Le soutien de la Région prendra la forme d'une subvention. Le taux d'intervention est de 50% maximum du montant de la dépense éligible plafonné à 100 000 € soit une subvention de 50 000 € maximum.

Peuvent être retenues en dépenses éligibles :

Coûts de conception, de prototypage et de développement liés à l'expérimentation ;

Investissement matériel (équipements, fournitures hors ordinateur) et immatériel ;

Coûts des prestations utilisées exclusivement pour le projet ;

Frais de personnels mobilisés sur le projet (coût réel chargé sur justification des bulletins de salaires et/ou coût valorisé pour les non-salariés dans une limite de 30% du montant des dépenses éligibles), frais de déplacements.

Le montant des dépenses liées au projet devra atteindre au minimum 20 000€ HT.

Critères de sélection

Les démonstrateurs proposés seront analysés selon les critères suivants :

- L'enjeu de territoire ou de la problématique** au regard des thématiques proposées ;
- L'impact écologique et social** du projet ;
- La valeur d'usage** : pertinence de la réponse, du territoire d'expérimentation et de l'innovation proposée au regard de la thématique retenue ;
- La faisabilité** : valeur technique de la solution proposée et capacité financière des partenaires pour rendre le projet viable économiquement ;
- L'ingénierie** : mobilisation et compétences de l'équipe dédiée, complémentarité des partenaires associés.

La recherche d'un modèle économique viable, durable et responsable à moyen terme, et le caractère "reproductible" de l'expérimentation sont importants.

Comment faire ma demande ?

Les candidatures doivent être formalisées à l'aide des documents disponibles en téléchargement ci-dessous et déposées par voie électronique à l'adresse : ap-tourisme-innovant@nouvelle-aquitaine.fr.

Il est conseillé aux porteurs de projet de se rapprocher des services de la Région en amont du dépôt de candidature.